

EN PROJET

Deuxième consultation sur la cinquième période des CEE **P1/2**

ZOOM SUR...

Les projets soumis à évaluation environnementale **P2**

CHRONIQUE JURIDIQUE

Avril 2021
P2/3

EN PRATIQUE

Marchés publics : de nouveaux CCAG **P4**

VOUS SUR LE WEB

Adoption du projet de loi Climat en première lecture **P4**

PETITES ACTUS

UE : mise à jour de la stratégie industrielle **P4**

EN PROJET

Deuxième consultation sur la 5^e période des CEE

■ La Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) a lancé, du 4 mai au 1^{er} juin 2021, une deuxième concertation relative à la préparation de la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), qui va concerner la période 1^{er} janvier 2022 - 31 décembre 2025. Cette consultation fait suite à une première concertation organisée en juillet 2020.

Les niveaux d'obligation pour la 5^e période étant désormais connus (voir encadrés p. 2), cette deuxième consultation se concentre sur ses modalités opérationnelles (voir la « fiche de concertation » publiée sur le site du ministère) :

- fiches d'opérations standardisées : la DGEC propose de mener en 2021 et en 2022 une révision des fiches représentant 75 % des CEE délivrés. Elle propose également de passer à 300 GWhc, au lieu de 50 GWhc, le volume minimal pour une demande de CEE portant sur des opérations standardisées. En outre, chaque fiche créée ou modifiée à compter du 1^{er} janvier 2022 et non modifiée dans un délai de cinq ans sera abrogée à l'expiration de ce délai. Pour cela, une date d'abrogation automatique sera précisée sur les fiches. La création de nouvelles fiches d'opérations standardisées sera priorisée en fonction du gisement disponible ;
- opérations spécifiques : un guide d'aide aux acteurs qui souhaitent déposer un dossier

d'opération spécifique sera diffusé (premier semestre 2021) ;

- programmes : une doctrine des programmes sera rendue publique ;
- contrôle des opérations afin de lutter contre les fraudes : la DGEC propose d'élargir progressivement les opérations à contrôler par un organisme tiers accrédité et d'imposer une contractualisation directe entre le demandeur CEE et le bénéficiaire, afin de limiter les intermédiaires. Elle propose également la publication d'un bilan annuel des contrôles par le Pôle national CEE (PNCEE) ;
- simplification du parcours CEE pour les artisans et ménages : sont proposés notamment un programme d'accompagnement des artisans de la rénovation énergétique et une simplification des dossiers de demande (établissement de modèles type et suppression des redondances dans les pièces à joindre au dossier). Plus largement, la DGEC propose d'améliorer la communication grand public pour permettre aux particuliers de mieux comprendre le dispositif (mise à jour du site service-public.fr) ;
- gouvernance : la DGEC propose une plus grande transparence du comité de pilotage (COFIL CEE) avec la publication sur le site du ministère de la liste de ses membres ainsi qu'une ouverture plus large aux ONG.

>>> Suite en page 2

CONCERTATION POUR LA 5^e PÉRIODE CEE



The screenshot shows the official website of the French Ministry of Ecological Transition. The page title is "Concertation pour la 5^e période CEE". It includes social media sharing buttons for Facebook, Twitter, LinkedIn, and YouTube. The date is "Le Mardi 4 mai 2021". Below the title, it states "PRÉPARATION DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF CEE" and "La note de calcul des obligations de la 5^{ème} période du dispositif des certificats d'économies d'énergie est téléchargeable ci-dessous."

AGENDA

■ 8 JUIN 2021

« Mardi de la DGPR » : Les textes réglementaires Post-Lubrizonl - Entrepôts et liquides inflammables - champ d'application (14h30 - 17h30).

→ [Le programme](#)

LE CHIFFRE 54 %

Il s'agit du taux de diminution, entre 2008 et 2017, du coût des dommages causés par les émissions atmosphériques provenant des installations industrielles en Europe, selon un rapport de l'Agence européenne de l'environnement (AEE).

European Environment Agency, Costs of air pollution from European industrial facilities 2008-2017, janvier 2021.

→ En savoir plus (actualité de l'INERIS du 16 avril 2021)

LE 4 PAGES DU CPDP

Édité par le CPDP 1 rue François Jacob - 92500 Rueil-Malmaison -

Tél. : 01.47.16.94.60

Fax : 01.47.08.10.57 contact@cpdp.org

Directeur de la publication : Djamel Nabi

Rédaction : Laurent Richard - Hélène Ville

Conception : Agnès Jouhannel

Autres publications : L'Intégral, Dépliant annuel, Notes d'Information Économique, Bulletin mensuel, Le Zoom, Circulaires, Dossiers réglementaires, Statistiques de livraisons, Commerce extérieur pétrolier, Cartes pétrolières, Inventaire des dépôts.

Mentions légales : Toute reproduction partielle ou intégrale des pages publiées dans la présente publication faite sans autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon.

AVERTISSEMENT : LE 4 PAGES DU CPDP REPOSE SUR UNE APPROCHE SÉLECTIVE DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION RÉSULTANT D'UN CHOIX ÉDITORIAL DE LA RÉDACTION.